

désormais, le mouvement amorcé dans le sens de la coopération politique et de l'intégration européenne trouvera son expression populaire dans les institutions mêmes de la Communauté. D'autre part, nous pouvons nous attendre à ce que le Parlement européen, comme la plupart des parlements, verra d'un mauvais oeil les solutions techniques à des problèmes essentiellement politiques et sociaux, et davantage encore lorsque ces solutions techniques et bureaucratiques auront l'inconvénient majeur de coûter cher. Il ne serait pas surprenant, par exemple, que ceux qui, en Europe et ailleurs, considèrent qu'on n'a que trop tardé à réviser en profondeur la structure des prix et le fonctionnement de la Politique agricole commune découvrent parmi les nouveaux parlementaires européens des alliés fort capables de faire sentir au Conseil des ministres l'impérieuse nécessité d'alléger le fardeau fiscal qu'imposent actuellement les politiques agricoles de l'Europe.

Maintenant que j'ai fait l'exposé des réalisations européennes, j'aimerais jeter un coup d'oeil sur le fonctionnement de l'accord que le Canada et la Communauté ont signé il y a un peu plus de trois ans. Cet accord avait quelque chose d'expérimental puisque c'était le premier du genre pour les deux parties. Ses dispositions formelles, avec lesquelles beaucoup d'entre vous sont familiers, peuvent être résumées rapidement. En premier lieu, l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique n'établit pas un mécanisme préférentiel, mais engage plutôt les hautes instances des deux parties à déployer des efforts soutenus et délibérés pour promouvoir la coopération commerciale, financière et technologique par tous les moyens jugés les plus appropriés et les plus prometteurs. En second lieu, un certain nombre de sous-comités et de groupes de travail ont été mis sur pied sous l'égide d'un Comité mixte de coopération, lequel se réunit normalement une fois l'an pour passer en revue les progrès réalisés et établir les programmes de travail. Plutôt techniques et spécialisés, ces sous-comités et groupes de travail s'occupent de divers secteurs où ont été décelées d'excellentes possibilités de collaboration: produits forestiers, industrie nucléaire, métaux non ferreux, aérospatiale, télécommunications, informatique, etc., sans oublier les programmes d'échanges dans les domaines de l'environnement, des sciences et de la technologie. De façon suivie, des missions commerciales privées ont été organisées de part et d'autre. Enfin, un premier pas a été fait en vue de tenir des colloques destinés à familiariser les hommes d'affaires des deux parties avec les multiples facettes du contexte commercial et financier dans lequel doivent être prises les décisions d'affaires au Canada et en Europe.

Nous avons voulu, dans cette entreprise en coparticipation, garder une approche pragmatique et ouverte aux apports nouveaux. L'objectif est d'avoir sous la main un accord souple permettant d'intensifier la coopération dans tous les domaines où elle est susceptible de profiter aux deux parties.

Il va sans dire que le succès d'un accord-cadre de ce genre, si bien imaginé qu'il puisse être, si assidue que soit sa promotion, dépend en définitive non pas de la bonne volonté et des aspirations de ses signataires, qui sont des gouvernements, mais bien des décisions individuelles d'hommes d'affaires, d'industriels et d'investisseurs. Comme il se doit, les gouvernements ne jouent qu'un rôle limité dans la promotion des relations entre économies de marché. Étant donné, toutefois, l'omniprésente interaction entre